



## Appel à projets relatif à l'activité de ressourcerie dans un bâtiment situé sur le site de la déchèterie

Chemin des Cairons à Mondragon (84430)

### Communauté de Communes

#### Rhône Lez Provence

1260 Avenue Théodore AUBANEL  
CS20099 – 84500 Bollène  
Tél. 04 90 40 01 28

Contact Martial STOCKY  
Tél. 07 60 83 50 84  
Courriel [dechets@ccrlp.fr](mailto:dechets@ccrlp.fr)

Date limite de dépôt des candidatures :

**le 16 mars 2026**

## Table des matières

<b>1. Calendrier .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Présentation du projet .....</b>	<b>3</b>
2.1 Contexte.....	3
2.2 Situation géographique .....	4
2.3 Caractéristiques principales du site.....	4
<b>3. Les conditions de réalisation de l'activité de ressourcerie .....</b>	<b>4</b>
3.1 La ressourcerie : un outil de développement territorial .....	4
3.2 Le territoire d'intervention de l'activité .....	5
3.3 L'organisation générale de l'activité .....	5
3.4 Les conditions d'occupation du bâtiment .....	5
<b>4. Modalités .....</b>	<b>5</b>
4.1 Profil des porteurs de projets.....	5
4.2 Visite du site .....	6
4.3 Déroulement de la procédure .....	6
<b>5. Les annexes .....</b>	<b>6</b>

## 1. Calendrier

- **le 17 février 2026** : Publication de l'appel à projets
- **le 16 mars 2026** : Date limite de dépôt des dossiers de candidature
- **du 17 mars au 28 mars 2026** : Analyse des dossiers déposés
- **du 1<sup>er</sup> avril au 3 avril 2026** : Audition des candidats par un jury

## 2. Présentation du projet

### 2.1 Contexte

Dès le transfert de la compétence collecte et traitement des déchets en janvier 2017, la communauté de communes Rhône Lez Provence (CCRLP) a souhaité impulser une dynamique territoriale de valorisation des déchets. En effet, le lancement du projet de construction, dès novembre 2017, d'une **déchèterie/ressourcerie/matériauthèque** sur la commune de Mondragon a concrétisé cette politique volontariste.

En juillet 2021, la ressourcerie a ouvert ses portes dans un bâtiment annexe de la déchèterie.

L'activité principale de la ressourcerie est de collecter des objets dont les détenteurs souhaitent se défaire, leur donner une seconde vie, les remettre éventuellement en état et les revendre à prix modiques. Elle propose également des actions de sensibilisation et de promotion du réemploi à destination des habitants et des acteurs du territoire.

Par ses différentes activités, la ressourcerie actuelle répond à trois enjeux :

- un enjeu environnemental par la valorisation et la réduction des déchets : en favorisant au maximum le réemploi des objets et en privilégiant le recyclage lorsque les objets ne sont pas réemployables,
- un enjeu social : en permettant à des personnes en difficultés de se former et de trouver un emploi ; ainsi que par la revente des objets de seconde main à bas prix,
- un enjeu économique : avec la création d'emplois locaux et d'activités, la création de partenariats, la participation à l'animation de la vie locale.

En conclusion, la ressourcerie est un acteur de la gestion et de la valorisation des déchets, son activité est inscrite dans le « schéma de prévention et de gestion des déchets » du territoire et du plan départemental des déchets.

Cet appel à projets a pour objectif de sélectionner un porteur de projet afin de lui confier la gestion de la ressourcerie.

Les porteurs de projets devront démontrer dans leur réponse à l'appel à projets :

- ✓ leur motivation et leur vision pour la gestion de la structure ;
- ✓ leur ancrage territorial ;
- ✓ leur capacité à mettre en œuvre et à gérer une telle structure en termes de moyens humains, financiers et matériels ;
- ✓ leur engagement à employer des personnes en difficultés ;
- ✓ leur capacité à développer des partenariats et à participer à l'animation de la vie locale.

## 2.2 Situation géographique

Le bâtiment de la ressourcerie se situe à proximité de la RN7, sur les parcelles de l'ensemble « Déchèterie-Ressourcerie-Matériauthèque » dénommé « Inter'Val », dont le détail suit :

- ✓ Parcelles : n° 71, 72 et 100, section ZI
- ✓ Adresse : chemin des Cairons à 84430 MONDRAGON
- ✓ Superficie totale du site : 23 440 m<sup>2</sup>
- ✓ Propriétaire : Communauté de communes Rhône Lez Provence
- ✓ Voisinage avec la Zone d'Activités Notre Dame

Cet ensemble est proche du cœur du territoire selon les résultats de calculs effectués sur la distance et le temps de trajet.

## 2.3 Caractéristiques principales du site

Le bâtiment lié à l'activité de ressourcerie est raccordé à l'ensemble des réseaux (télécoms, électriques, eau potable, assainissement). Il est équipé de sanitaires et vestiaires. Il dispose d'un parking (dont places PMR et cheminement accessible avec une rampe d'accès) et de panneaux solaires photovoltaïques en toiture.

Le terrain est clôturé et son accès est distinct de l'espace déchetterie.

*A NOTER : le candidat retenu ne sera pas responsable de l'entretien ni de la gestion de l'intégralité du site mais seulement de l'emprise affectée à l'activité ressourcerie.*

# 3. Les conditions de réalisation de l'activité de ressourcerie

## 3.1 La ressourcerie : un outil de développement territorial

La ressourcerie constitue un outil de développement territorial au service de la prévention des déchets et de l'insertion sociale par l'activité économique.

Elle répond ainsi à trois principes :

- ***Une activité centrée sur l'économie circulaire***

Une ressourcerie est un acteur local de la prévention et de la gestion des déchets. Elle collecte des objets (en apport volontaire, sur rendez-vous ou en déchetterie via la matériauthèque) dont les détenteurs souhaitent se défaire, les remet en état et les revend à prix modiques.

La ressourcerie devra également travailler en lien avec le service déchets de la CCRLP car elle dispose d'un service de ramassage des encombrants. La collecte auprès d'autres acteurs du territoire, notamment les entreprises, n'est pas exclue du champ de l'appel à projet.

- ***Une activité ancrée dans l'économie sociale et solidaire***

La ressourcerie est une structure adaptée aux principes de l'économie sociale et solidaire, à savoir :

- ✓ une utilité sociale autre que le seul partage de bénéfices ;
- ✓ un ancrage local fort, adapté aux spécificités de son territoire et de ses habitants ;
- ✓ une lucrativité encadrée, avec néanmoins des objectifs d'équilibre économique ;
- ✓ un modèle économique viable ;
- ✓ une gouvernance démocratique et participative définie et organisée par ses statuts.

- ***Un partenariat multiple***

La CCRLP souhaite que l'activité soit fédératrice des acteurs du réemploi et de l'insertion du territoire, dès lors que leurs activités sont compatibles.

L'opérateur devra collaborer avec les associations locales d'entraide existantes et organiser régulièrement des temps d'échange avec celles-ci.

Les habitants bénévoles, les comités d'entreprises et tout acteur pouvant contribuer au développement de l'activité de ressourcerie, dans le respect de ses principes, seront également associés à ce projet.

L'opérateur assurera alors la coordination entre les différents référents.

La description des fonctions collecte, tri, valorisation, vente et sensibilisation devront être décrites dans le dossier de candidature joint à l'appel à projets.

### 3.2 Le territoire d'intervention de l'activité

Le territoire d'intervention de la ressourcerie pour la collecte et la sensibilisation est le territoire intercommunal de la communauté de communes Rhône Lez Provence composée de cinq communes : Bollène, Lamotte-du-Rhône, Lapalud, Mondragon et Mornas.

### 3.3 L'organisation générale de l'activité

Le prestataire assurera l'ouverture du point de vente, la mise en rayon et la gestion générale du point de vente.

La ressourcerie sera ouverte du lundi au samedi sur une amplitude horaire de 8h à 17h (avec fermeture éventuelle sur le temps méridien). Ces horaires pourront être adaptés selon les résultats de fréquentation.

### 3.4 Les conditions d'occupation du bâtiment

La CCRLP est propriétaire du terrain et du bâtiment de la ressourcerie. **Aussi, un bail sera mis en place avec un loyer attractif de 300 euros/mois.**

**Cet appel à projets sera conclu pour une durée de cinq ans** à compter de la date de signature de la convention de partenariat avec la CCRLP ; convention qui précisera les engagements et attentes de chacune des parties prenantes.

## 4. Modalités

### 4.1 Profil des porteurs de projets

- les associations ou coopératives créées ou en développement ;
- les structures d'insertion par l'activité économique ;
- les structures agréées "entreprises solidaires" au titre du décret n° 2009-304 du 18 mars 2009 et régies par l'article L3332-17-1 du code du travail, à condition que leur activité entre dans les régimes d'exemption approuvés par la commission européenne ;
- toutes les autres structures.

Les structures candidates doivent, idéalement, avoir une existence juridique à la date de dépôt de l'appel à projet.

Les dossiers des porteurs de projet sans existence juridique seront examinés à condition que la réflexion sur le projet soit aboutie.

## 4.2 Visite du site

Les candidats peuvent demander une visite du site. Les demandes doivent être adressées par mail à [dechets@ccrlp.fr](mailto:dechets@ccrlp.fr)

Tous les candidats auront droit aux mêmes modalités de visite. Chaque visite se fera sous la conduite d'un représentant de la CCRLP.

## 4.3 Déroulement de la procédure

*La procédure se déroulera en trois phases :*

- *Phase 1 : dépôt des dossiers de candidature,*
- *Phase 2 : analyse des dossiers déposés et présélection des candidats,*
- *Phase 3 : audition des candidats par un jury et désignation du lauréat.*

### ➤ Phase 1 : Dépôt des dossiers de candidature

**Le dossier de candidature à compléter est joint au présent appel à projets.** Il permettra à la CCRLP de vérifier la compatibilité du projet proposé avec les règles et objectifs de l'appel à projets.

Le dossier de candidature peut être :

- soit déposé à l'accueil de la CCRLP
- soit envoyé par courriel à : [dechets@ccrlp.fr](mailto:dechets@ccrlp.fr)
- soit envoyé par voie postale à : CCRLP, 1260 Avenue Théodore Aubanel, 84500 BOLLENE

**La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 16 mars 2026, minuit.**

Tous les dossiers reçus après cette date limite seront rejétés.

La CCRLP informera le candidat de la bonne réception de son dossier de candidature.

Pour toute question, les candidats peuvent contacter **Monsieur Martial STOCKY**, Responsable du Service de gestion et valorisation des déchets, **au 07.60.83.50.84**.

### ➤ Phase 2 : Analyse et sélection des candidats

Les dossiers de candidature seront examinés selon les critères de sélection suivants :

- ✓ Références du porteur de projet ;
- ✓ Viabilité économique du projet : budget prévisionnel et plan de financement à présenter sur les cinq ans ;
- ✓ Qualité technique du projet : qualité de l'aménagement proposé, organisation de l'espace, délai de mise en oeuvre, clarté et qualité du dossier présenté ;
- ✓ Activités déployées sur le territoire ;
- ✓ Expérience dans le domaine d'activité de la ressourcerie.

A l'issue de cette analyse, les candidatures sélectionnées seront présentées à un jury en vue d'une audition.

### ➤ Phase 3 : Audition des candidats finalistes et désignation du lauréat

Le jury qui auditionnera les candidats sera composé de représentants administratifs et techniques de la CCRLP et d'élus. Ces représentants auront voix délibérative.

A l'issue des auditions, le jury définira le classement final des candidatures et désignera le lauréat ayant présenté un dossier de candidature techniquement, économiquement et socialement le plus pertinent.

## 5. Les annexes

- Dossier de candidature
- Plan extérieur et plan intérieur de la ressourcerie